

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page C23.2-1	Effective En vigueur 2003-03-06
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode C-23.2 ANALYSE DE LA PROJECTION DE LA FLAMME ET DU RETOUR DE FLAMME DES PRODUITS COSMÉTIQUES			Amendment number- Numéro de la modification 31

1 PORTÉE

- 1.1 Cet essai sert à analyser le retour de flamme et la longueur de la projection de la flamme des produits cosmétiques tel que décrit dans la section A.01.062 sur les emballages de nourriture et de produits pharmaceutiques; la section A.01.061 du Règlement des aliments et drogues et la projection de la flamme; la section 26 des emballages cosmétiques; et la section 25 du Règlement sur les cosmétiques.

2 DÉFINITIONS

- 2.1 *Contenant aérosols* : Un contenant métallique jetable conçu pour libérer son contenu pressurisé en utilisant une valve manuelle intégré au contenant.
- 2.2 *Projection de la flamme* : signifie la capacité d'un contenant aérosol sous pression de s'enflammer et la durée de cette combustion, lorsque testé selon la méthode officielle, DO-30 *Détermination de la projection de la flamme*, datée du 15 octobre, 1981.
- 2.3 *Retour de la flamme* : signifie la partie de la projection de la flamme qui se prolonge du point d'inflammation en direction du contenant aérosol lorsqu'il est analysé selon la méthode officielle, DO-30 *Détermination de la projection de la flamme*, datée du 15 octobre, 1981.

3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 3.1 DO-30 *Détermination de la projection de la flamme*, October 15, 1981.
- 3.2 Rapport de projet 2001-0654, *Determination of the Flame Projection and Flashback of Consumer Products Packaged in Pressurized Containers*, Andrée Soucy and Carrie Watson. 2002-05-01
- 3.3 Norme relative aux tissus, au coton et à la toile de coton; ONGS-4-GP-81M.

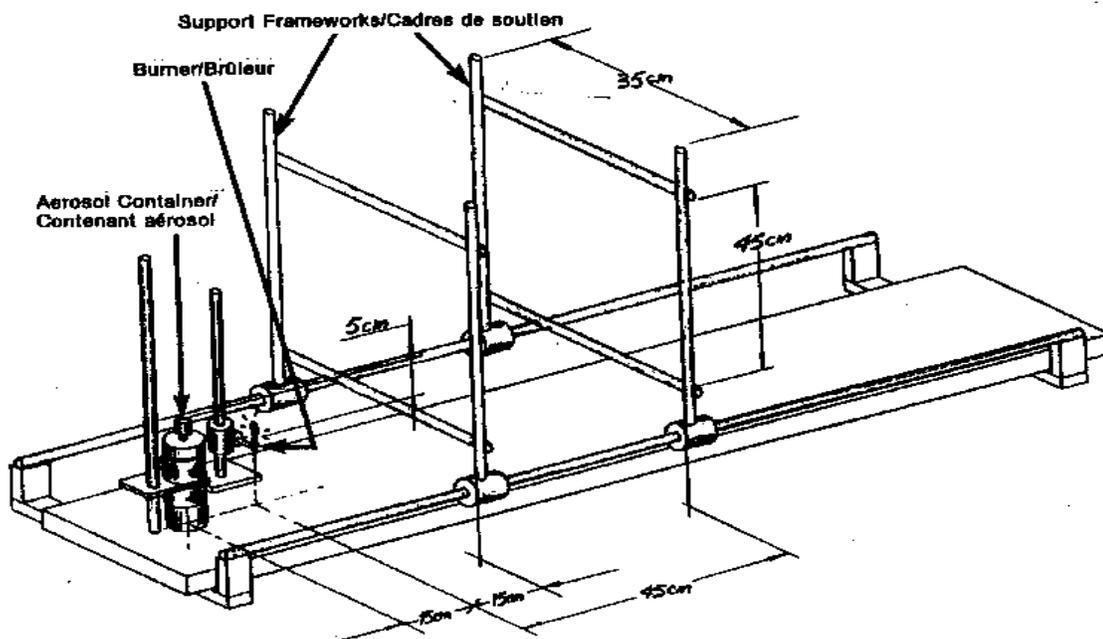
4 APPAREILS

- 4.1 Un dispositif vérificateur d'inflammabilité, tel qu'illustré à la figure 1, qui présente les caractéristiques suivantes :
- 4.1.1 Il est conçu de façon à pouvoir tenir en place le contenant aérosol au moyen d'un dispositif, comme une pince à trois doigts, fixé sur un support universel, ou un autre dispositif équivalent, de manière à ce que le jet soit expulsé horizontalement du contenant.



- 4.1.2 Il peut comprendre un dispositif permettant d'actionner à distance la soupape du contenant par un moyen quelconque. (Note 1)
- 4.1.3 Il possède un brûleur orienté verticalement :
- 4.1.3.1 dont le diamètre interne est de 1,2 mm (Note 2),
 - 4.1.3.2 qui est placé à une distance de 15 cm de l'orifice du jet du contenant atomiseur, mesuré horizontalement entre les plans verticaux de l'orifice du jet et l'orifice du brûleur,
 - 4.1.3.3 qui est réglable dans les plans horizontal et vertical.

Figure 1. Flammability Tester



Note 1: Un frein manuel de bicyclette à tirage latéral du type étrier, muni d'une tige-poussoir, convient bien à cette procédure.

Note 2: Une aiguille de seringue Luer-Lock de calibre 16 fixée à un tube de métal convient à cette procédure.

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication	Page	Effective En vigueur
	Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	C23.2-3	2003-03-06
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode C-23.2 ANALYSE DE LA PROJECTION DE LA FLAMME ET DU RETOUR DE FLAMME DES PRODUITS COSMÉTIQUES			Amendment number- Numéro de la modification 31

- 4.1.4 Il possède deux cadres de support :
- 4.1.4.1 chacun ayant un espace interne ouvert dont les dimensions sont de 35 cm de largeur et de 45 cm de hauteur, fabriqués en métal ou d'un autre matériau ininflammable et orienté dans un plan vertical perpendiculaire à l'orientation du jet du contenant atomiseur; un des cadres est situé à une distance de 15 cm et l'autre à une distance de 45 cm du brûleur, et les deux sont du côté opposé du brûleur à partir du contenant,
- 4.1.4.2 qui sont réglables dans les plans horizontal et vertical.
- 4.2 Une bombonne de gaz n-butane (qualité pure) munie d'un dispositif régulateur de la pression permettant de maintenir la flamme du brûleur aux hauteurs prévues à l'alinéa 7.3.
- 4.3 Une toile de coton lâche ayant une masse par unité de superficie à l'état blanchi d'au moins 35 g/m² et pas plus de 55 g/m² (conformément à la densité précisée dans la norme ONGC-4-GP-81M, le produit 4023-10 disponible de Walmart).

5 EXIGENCES SÉCURITAIRES

- 5.1 Deux analystes doivent être présents lors des essais.
- 5.2 Le port de verres et d'un masque de sécurité est obligatoire (spécialement dans le cas des échantillons chlorés).
- 5.3 Des vaporisateurs d'eau et extincteurs doivent être disponibles.

6 ÉCHANTILLONS

6.1 Spécimen d'essai

- 6.1.1 Si le mode d'emploi du fabricant précise qu'il faut agiter le contenant aérosol, 3 contenants du même produit et du même format doivent être analysés, à raison de 3 jets par contenant, tel que précisé à l'alinéa 7.5.
- 6.1.2 Si le mode d'emploi du fabricant ne précise pas qu'il faut agiter le contenant aérosol, l'essai est effectué sur trois spécimens du même produit et du même format, d'abord en expulsant 3 jets sans avoir agité le contenant, puis en expulsant 3 jets après avoir agité le contenant, tel que précisé à l'alinéa 7.5.1.

6.2 Préparation

- 6.2.1 Chaque contenant aérosol doit être préparé en le laissant à une température de 22 ± 2 °C pendant au moins 4 heures et un jet d'une durée de 5 secondes doit être expulsé de chaque spécimen avant l'essai.

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication	Page	Effective En vigueur
	Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	C23.2-4	2003-03-06
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre			Amendment number- Numéro de la modification
Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode C-23.2 ANALYSE DE LA PROJECTION DE LA FLAMME ET DU RETOUR DE FLAMME DES PRODUITS COSMÉTIQUES			31

6.2.2 S'assurer que la toile de coton est placée à l'intérieur d'un sac de plastique lorsqu'elle n'est pas utilisée.

7 MARCHE À SUIVRE

- 7.1 L'essai doit être effectué à une température de 22 ± 2 °C, sans aucun courant d'air; un espace de 50 cm au-delà du cadre installé à 45 cm du brûleur doit être prévu (*Note 3*).
- 7.2 Placer le premier contenant aérosol dans le dispositif vérificateur d'inflammabilité et s'assurer que l'orifice du brûleur est à une distance horizontale de 15 cm de l'orifice du contenant et à une distance verticale de 5 cm au-dessous de l'orifice du contenant, et que ce dernier est orienté vers le brûleur.
- 7.3 Régler la flamme du brûleur à une hauteur de 5 cm, expulser quelques jets du contenant aérosol à titre d'essai préliminaire et, s'il n'y a pas de projection de la flamme, baisser l'orifice du brûleur de 5 cm et régler la hauteur de la flamme à 12 cm. Dans un tel cas, régler le brûleur à 10 cm au-dessous de l'orifice du contenant, la hauteur de la flamme étant réglée à 12 cm.
- 7.4 Fixer la toile de coton au dispositif vérificateur d'inflammabilité, au moyen de pince-notes ou par un autre moyen (*Note 4*) afin de couvrir l'espace intérieur vide du cadre de soutien situé à 15 cm du brûleur. Vérifier si la toile de coton est à la bonne distance horizontale de l'axe vertical de l'orifice du brûleur et régler la hauteur du cadre de façon à ce que la toile de coton intercepte la ligne de projection de la flamme.
- 7.5 Préparer le contenant aérosol conformément au mode d'emploi du fabricant et,
- 7.5.1 s'il y est conseillé d'agiter le contenant :
- 7.5.1.1 le faire avec vigueur pendant 5 secondes ou pendant la durée recommandée par le fabricant,
- 7.5.1.2 placer le contenant dans le dispositif vérificateur d'inflammabilité,
- 7.5.1.3 15 secondes après avoir agité le contenant, expulser un jet conformément à l'alinéa 7.6;
- 7.5.2 s'il n'y est pas conseillé d'agiter le contenant, placer ce dernier dans le dispositif vérificateur d'inflammabilité et expulser le jet conformément à l'alinéa 7.6.
- 7.6 Expulser des jets en actionnant la soupape du contenant aérosol :

Note 3: Il convient d'effectuer cet essai sous une hotte de laboratoire avec le ventilateur d'évacuation fermé et la porte de sécurité en position abaissée. On doit avoir facilement accès à du matériel d'extinction d'incendie.

Note 4: Afin d'assurer l'efficacité des opérations, la toile de coton ne doit être utilisée que pour le premier jet. Cependant, si la toile s'enflamme, on peut faire les observations subséquentes visuellement. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'échantillons officiels, ou lorsque la projection de la flamme est à 5 cm ou moins d'une distance limite réglementaire, un écran de toile de coton doit être utilisé tel que prescrit.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication	Page	Effective En vigueur
	Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	C23.2-5	2003-03-06
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode C-23.2 ANALYSE DE LA PROJECTION DE LA FLAMME ET DU RETOUR DE FLAMME DES PRODUITS COSMÉTIQUES			Amendment number-Numéro de la modification 31

- 7.6.1 soit pendant 5 secondes; ou
- 7.6.2 soit jusqu'à ce qu'une partie de l'étamine s'enflamme, si cela se produit en moins de 5 secondes. et
- 7.6.3 pendant les jets, observer et évaluer au cm près la longueur du retour de flamme.

- 7.7 Après chaque jet, faire évacuer toutes les émanations et nettoyer les résidus. Procéder à chaque expulsion de jet selon la marche à suivre suivante :
 - 7.7.1 si le fabricant conseille d'agiter le contenant, répéter la procédure indiquée à l'alinéa 7.5.1;
 - 7.7.2 s'il n'y est pas conseillé d'agiter le contenant, faire expulser le jet selon l'alinéa 7.6.
Laisser reposer le contenant pendant au moins 60 secondes entre les expulsions de jet.

- 7.8 Si la toile de coton tendue sur le cadre placé à 15 cm du brûleur s'enflamme, les autres jets visés à l'alinéa 6.1 doivent être expulsés conformément aux alinéas 7.1 à 7.7, avec une nouvelle toile de coton tendue sur le cadre placé à 45 cm du brûleur.

8 ANALYSE ET COMPTE RENDU

- 8.1 Si la toile de coton placée à 45 cm du brûleur conformément à l'alinéa 7.8 s'enflamme au cours de l'essai, inscrire « 45 cm ou plus » pour la longueur de la projection de la flamme.
- 8.2 Si la toile de coton placée à 15 cm du brûleur conformément à l'alinéa 7.4 s'enflamme au cours de l'essai, alors que celle placée à 45 cm du brûleur conformément à l'alinéa 7.8 ne s'enflamme pas, inscrire « 15 cm ou plus et moins de 45 cm » pour la longueur de la projection de la flamme.
- 8.3 Si la toile de coton placée à 15 cm du brûleur conformément à l'alinéa 7.4 ne s'enflamme pas au cours de l'essai mais qu'il y a projection de la flamme, inscrire « moins de 15 cm » pour la longueur de la projection de la flamme.
- 8.4 Les résultats suivants doivent être signalés pour tous les jets expulsés lors de l'essai :
 - 8.4.1 la longueur de la projection de la flamme (*Note 4*);
 - 8.4.2 l'absence de projection de la flamme;
 - 8.4.3 tout retour de flamme, ainsi que sa longueur.
- 8.5 S'il y a lieu, les résultats des essais doivent être présentés selon le format suivant :

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits		Page	Effective En vigueur
	Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire		C23.2-6	2003-03-06
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode C-23.2 ANALYSE DE LA PROJECTION DE LA FLAMME ET DU RETOUR DE FLAMME DES PRODUITS COSMÉTIQUES				Amendment number- Numéro de la modification 31

<i>N° d'échantillon</i>	<i>N° de spécimen</i>	<i>N° de jet expulsé</i>	<i>Retour de flamme (cm)</i>	<i>Projection de la flamme (cm)</i>
# échantillon	1	1	5	≥45

9 PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

9.1 Les appareils doivent être étalonnés au besoin.

10 PRÉCISION ET EXACTITUDE

10.1 Il n'existe aucun échantillon témoin certifié pour cet essai.

..... FIN